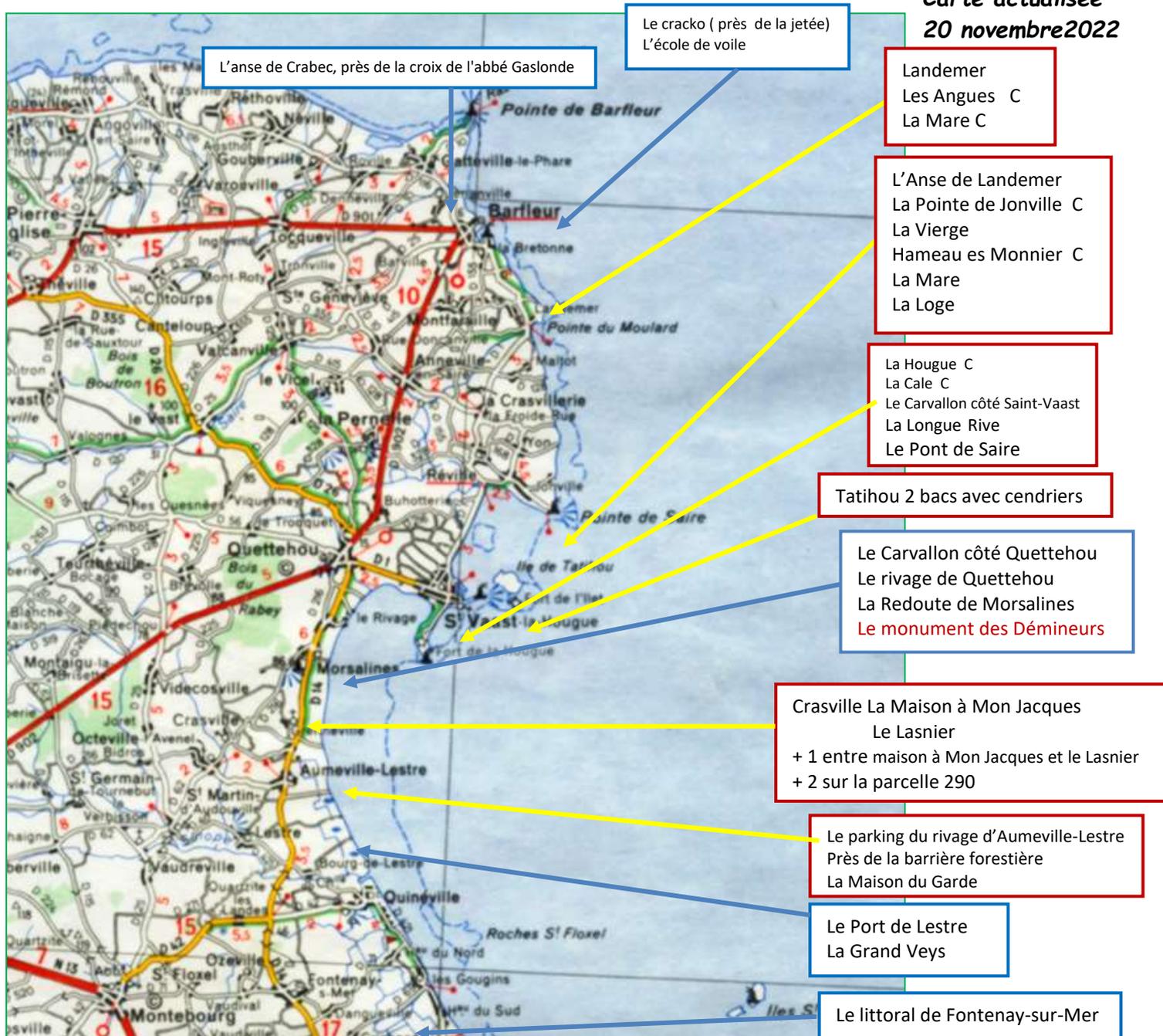


Localisation des bacs à marée

Carte actualisée
20 novembre 2022



Ils ont été fabriqués par les communes : Quettehou 2, Lestre 2 et Fontenay sur Mer 1, Gatteville-Phare 1, Barfleur 2

25 fabriqués par Orchis (à partir de palox et/ou palettes)

Les bacs sont vidés par les services techniques des communes de Montfarville, Saint-Vaast-la-Hougue, Barfleur, Gatteville-Phare, par les conseillers municipaux de Réville et le personnel de Tatihou. Les déchets ostréicoles contenus dans les bacs de Saint-Vaast-la-Hougue, Réville et Tatihou sont conduits chez Denis LEJEUNE.

Entre Morsalines et Lestre, les bacs sont vidés par les ostréiculteurs (Denis LEJEUNE) pour être recyclés. La municipalité de Réville a choisi de retirer les bacs à marée l'été pour cause d'incivilité. Elle accepte cependant de mettre des cendriers sur 5 plages de sa commune, prioritairement à la Pointe de Jonville, au pied du « Goéland 51 ».